

ANNEXES SANITAIRES



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016 approuvant l'élaboration du PLU.

Le Maire

Jean DUFRESNE



LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune d'Ingrandes-de-Touraine

12 Place de l'Eglise

37140 Ingrandes de Touraine

L'ÉQUIPE



URBAN'ism

9 rue du Picard

37140 BOURGUEIL



THEMA Environnement

1 mail de la Papoterie

37170 CHAMBRAY LES TOURS

La communauté de communes du Pays de Bourgueil (CCPB) a repris les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les services eau potable et assainissement collectif de la CCPB regroupent 10 communes : Benais, Bourgueil, La Chapelle sur Loire, Chouzé sur Loire, Continvoir, Gizeux, Ingrandes de Touraine, Saint Nicolas de Bourgueil, Restigné et Saint Patrice.

I. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Une délégation de service public a été confiée à Véolia pour toutes les communes.

PRODUCTION

Deux forages sont en activité sur Ingrandes-de-Touraine, auxquels s'ajoutent trois forages sur la commune de Bourgueil et un forage à Restigné. L'ensemble de ces forages prélèvent dans le Cénomaniens (- 85 mètres à Ingrandes-de-Touraine).

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2012 [m³]	Prélèvement 2013 [m³]	Variation 2012/2013
Forage Pont du Gué Cénomaniens BOURGUEIL Prélèvement en nappe souterraine	64			
Forage 2 des Geslets Cénomaniens BOURGUEIL Prélèvement en nappe souterraine	50	288 173	234 872	-18,50 %
Forage de la Pierre Plate Cénomaniens BOURGUEIL Prélèvement en nappe souterraine	50	68 522	39 697	-42,07 %
Forage de la Perrée Cénomaniens INGRANDES DE TOURAINE Prélèvement en nappe souterraine	100	218 468	148 786	-31,90 %
Forage de la Derouette Cénomaniens INGRANDES DE TOURAINE Prélèvement en nappe souterraine	70	124 002	273 816	+120,82 %
Forage des Marais Cénomaniens RESTIGNE Prélèvement en nappe souterraine	70			
Total des prélèvements [m³]		699 165	697 171	-0,29 %

Une convention d'export permanente a été signée avec le SMIAEO Montsoreau-Candes (49) en 1999 et une convention d'import avec le SIVOM Pays de Langeais en 2013 (durée 10 ans).

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2012 [m ³]	Importé en 2013 [m ³]
SIVOM PAYS DE LANGEAIS	366	179

L'eau brute est traitée dans 4 stations de traitement, deux à Bourgueil (les Geslets et la Pierre Plate), deux à Ingrandes-de-Touraine (la Perrée et la Déroutte).

La protection de la ressource en eau est bien avancée avec les arrêtés préfectoraux de protection des forages complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) :

- arrêté préfectoral en date du 18 avril 1995 pour le forage de « La Perrée » : le prélèvement ne pourra excéder 100 m³/h ou 2.000 m³/jour,
- arrêté préfectoral en date du 20 avril 1995 pour le forage de « La Déroutte » : le prélèvement ne pourra excéder 70 m³/h ou 1.400 m³/jour.

DISTRIBUTION

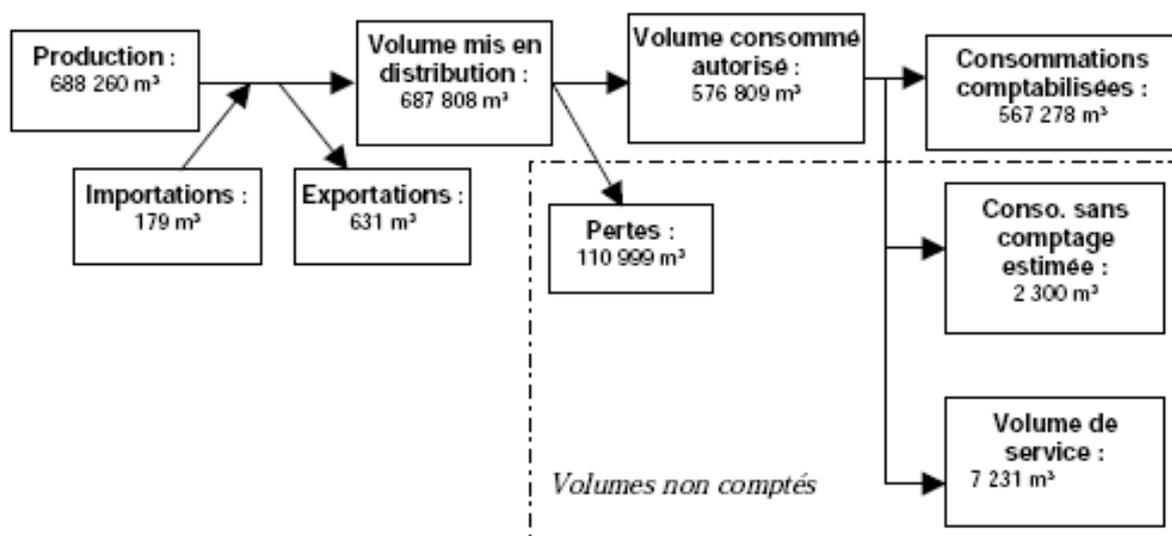
Le Syndicat dispose d'une capacité de stockage de 4 215 m³, ces réserves assurant une autonomie de 36 heures : réservoir sur tour de Port-Boulet (600 m³), bache enterrée de la Pierre Plate (115 m³), réservoirs semi-enterrés du Moulin Bleu (1 500 m³), bache au sol des Geslets (200 m³), réservoir semi-enterré de la Chevalerie (1 000 m³), bache au sol de la Déroutte (600 m³) et bache au sol de la Perrée (200 m³).

La commune d'Ingrandes-de-Touraine est desservie gravitairement à partir du réservoir de la Chevalerie (cote sol 110, crépine 109.30, trop plein 115) équipé d'une station de surpression. La station de la Déroutte assure également une adduction directe sur le réseau à l'aide de pompes à vitesse variable (station de surpression dont le débit moyen d'utilisation des pompes est de 10 m³/h).

4

L'eau distribuée fait l'objet d'une déferrisation physico-chimique et d'une désinfection au chlore gazeux. Il s'agit d'une eau de très bonne qualité bactériologique, peu calcaire et ne contenant pas de nitrates. En revanche, sa teneur en fluor rend inutile tout apport complémentaire en fluor pour l'ensemble de la population.

CONSOMMATION



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2.300 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 7.231 m³ par l'exploitant.

Le rendement du réseau de distribution (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations) est de 83.9% pour l'année 2013.

On ne comptabilise que 295 abonnés à Ingrandes-de-Touraine, sur un total de 6.192 en 2013, soit moins de 5% du total.

Le gain escompté d'une cinquantaine d'habitants dans les 10 ans à venir n'aura qu'un effet marginal sur les besoins en eau, d'autant plus que la tendance est à une diminution des consommations par abonné.

II. LA DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie est sous la responsabilité de la commune, qui doit s'assurer du bon fonctionnement mécanique et hydraulique par des campagnes de contrôle.

Les normes actuelles imposent en matière de défense incendie des poteaux d'incendie de 100 mm de diamètre situés à une distance maximale de 200 m par les voies d'accès des constructions les plus éloignées avec un débit minimum de 60 m³/heure pendant 2 heures sous 1 bar de pression résiduelle pour les lotissements réservés à l'habitation individuelle et aux établissements recevant du public, cette distance étant ramenée à 100 m pour les zones artisanales destinées à recevoir des établissements artisanaux et industriels non classés.

La commune est dotée de 18 poteaux incendie.

D'après les contrôles réalisés entre 2009 et 2012, seuls 4 poteaux ne répondent pas aux exigences sur 18 : l'hydrant dit de l'Ormeau (écart) et celui chemin de Fontenay (extrémité nord des espaces urbanisés) pour le débit et le diamètre (Ø 80, 44 m³/h), et l'hydrant rue de Fontenay, ainsi que celui du stade pour le diamètre (Ø 80).

III. LA GESTION DES EAUX USÉES

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une délégation de service public a été confiée à la Saur (depuis le 1^{er} janvier 2016) pour toutes les communes.

196 abonnés sont recensés sur la commune d'Ingrandes-de-Touraine.

Le réseau est uniquement séparatif. La station d'Ingrandes-de-Touraine, nommée La Grande Varenne, se situe dans la plaine alluviale de la Loire, au sud du bourg. Elle traite également les effluents de Saint-Patrice. Elle repose sur un traitement biologique par boues activées. Elle présente une capacité nominale de 900 Equivalents habitants (EH) pour une population raccordée de 697 habitants, représentant une charge maximale en entrée de 567 EH (63% de la capacité nominale). Une fois traitée, les eaux sont rejetées dans le Lane. La charge de DBO₅ reçue en 2013 était de 40 g/j par habitant.

Le débit entrant moyen est de 90 m³/j pour un débit de référence de 150 m³/j. La production de boues est de 8 tonnes de matières sèches par an, qui sont épandues.

Selon le SATESE en 2013 : « le fonctionnement globalement est satisfaisant. Les normes sont bien respectées et la quantité annuelle de boue produite est conforme aux attentes d'une station qui épure convenablement ». En 2014, la charge maximale en entrée était de 567 EH. La station est donc en capacité d'admettre au moins 333 EH supplémentaires, soit plus de 400 habitants. La station d'épuration pourra donc sans difficulté traiter la charge supplémentaire issue des 30 logements supplémentaires attendus.



B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un diagnostic des installations d'assainissement non collectif a été réalisé par le SATESE d'Indre-et-Loire en 2008. Au niveau du bourg, il est à noter que l'écart de La Galottière n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif. Les secteurs des Brunetières, Rochereau, la Cave-Couée et Fontenay sont également en assainissement autonome.

En 2008, 94 installations étaient concernées par un assainissement individuel. Sur cet ensemble : 69 installations ont été diagnostiquées, 5 possédaient déjà un avis de conformité postérieur au 01/01/2004, 5 installations n'ont pas été visitées du fait de l'absence des propriétaires et 14 logements vacants n'ont pas été visités.

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome varie de bonne (sols bruns calcaires et calcique) à faibles (sols peu évolués d'apport alluvial).

Concernant les secteurs dit « sensibles » :

- seuls 3 installations d'assainissement autonome ont été recensées dans les périmètres de protection rapprochés des forages d'adduction d'eau potable. Pour le stade, aucune information n'était disponible sur la filière de traitement mise en place, alors qu'une trentaine de personnes utilisent les vestiaires 3 à 4 fois par mois. Les deux autres installations sont sans traitement et les rejets se font en surface ou dans un puisard.
- 17 installations sont présentes dans les secteurs concernées par les crues de la Loire. En 2008, ces installations n'étaient pas adaptées aux inondations, n'étant pas conçues pour supporter les remontées de nappes et la submersion.

En plus des 2 installations présentes (hors stade) dans les périmètres de captage, 4 dispositifs avaient été classés en priorité 1.

10 sites ne disposent pas de prétraitement et/ou de traitement des eaux usées. Ces sites correspondant à des résidences secondaires ou des logements vacants, l'impact sur le milieu a été jugé faible, cependant en cas de modification du taux d'occupation (passage en résidence principale par exemple), l'impact serait alors élevé et la priorité modifiée.

Concernant l'activité viticole, l'ensemble des viticulteurs sont raccordés sur le réseau collectif.

Dispositifs nécessitant une intervention					Dispositifs acceptables		
Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4	
6	9%	9	13%	39	57%	15	22%
54			78%				

SAUR

Diagnostic de l'assainissement non collectif en Indre-et-Loire
Commune d'INGRANDES DE TOURAINE

L'état des lieux effectués est cohérent avec le zonage d'assainissement de la commune. Les secteurs en assainissement collectif les plus agglomérés ne présentant pas d'impact significatif sur le milieu naturel et il n'y a pas de contrainte majeure pour d'éventuelle réhabilitation des dispositifs

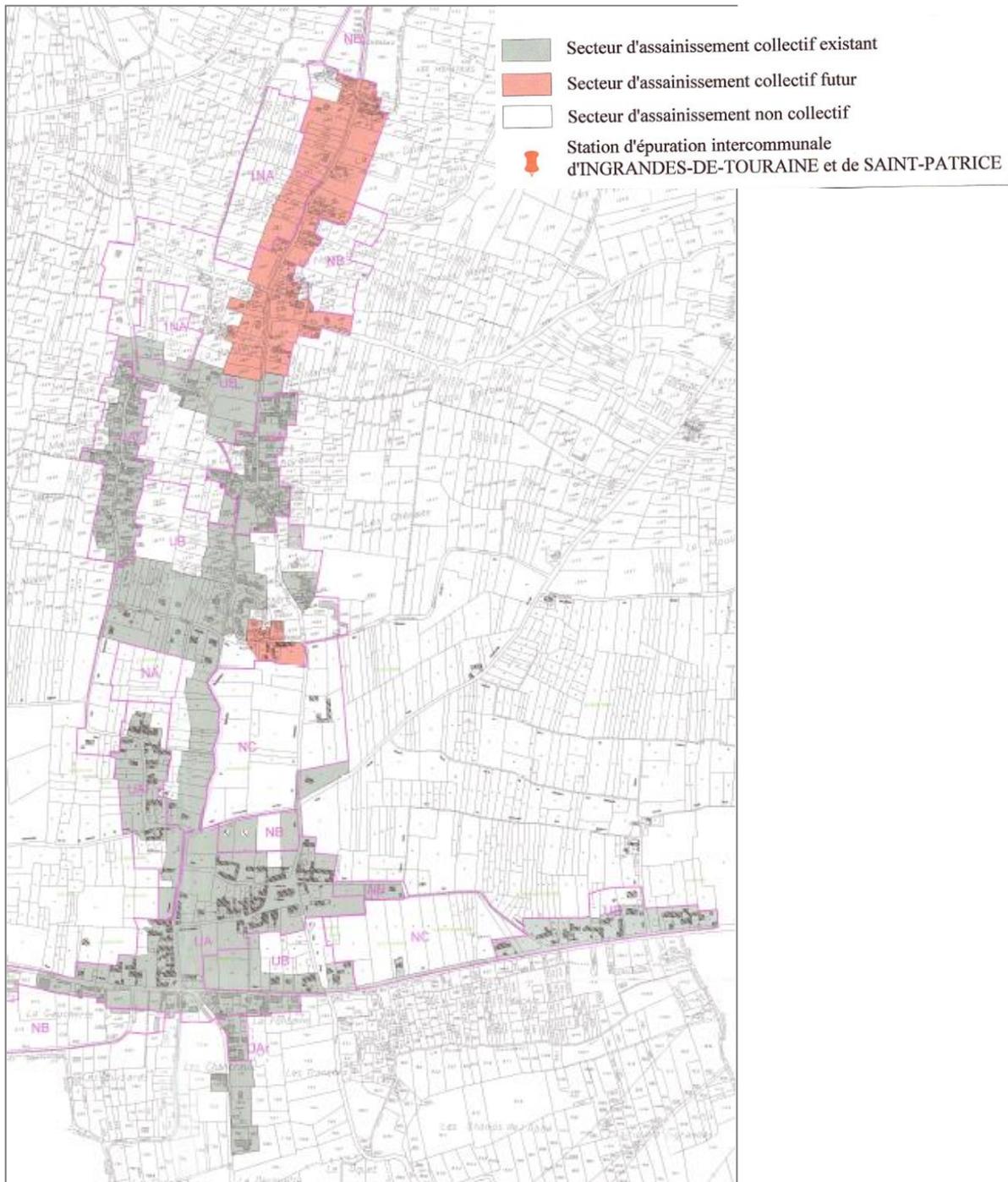
Pour deux hameaux situés en zone d'assainissement collectif (La Galottière), une étude technico-économique permettrait de s'assurer ou non de la faisabilité du raccordement de l'ensemble des habitations concernées. La présence de zones sous-cavées présente une contrainte qui peut être importante tant pour la réalisation du réseau collectif que pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement.

Un critère d'urgence est par contre à signaler sur les dispositifs situés dans le périmètre de protection de captage d'eau potable (deux dispositifs classés en priorité 1 et un manque d'information sur le dispositif du stade).

C. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le zonage d'assainissement des eaux usées a été mis à jour en 2010 (zonage initial de 1998). Deux secteurs ont été retenus en assainissement collectif !

- Le prolongement nord de la zone actuellement desservie (le bourg, secteur urbain au long de la RD35) : la Barillerie, le Noyer Bouju et la Cave Couée en raison des difficultés pour la mise en place d'un assainissement non collectif (exigüité des parcelles) ;
- Le prolongement rue de la Galéchère qui permet le raccordement de 4 habitations dont une possédant peu d'espace privatif.



La commune d'Ingrandes-de-Touraine va solliciter la révision du zonage d'assainissement pour étendre la zone d'assainissement collectif à la rue de la Varenne.

IV. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune d'Ingrandes-de-Touraine n'a pas réalisé de schéma directeur relatif aux eaux pluviales. Les abords de la Marche sont identifiés comme présentant un important risque d'inondations en raison d'un débordement de cours d'eau ou d'une mise en charge des réseaux. Ces inondations sont principalement liées au ruissellement des eaux de pluie sur le plateau et les coteaux lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Des précautions doivent par conséquent être prises aux abords du ruisseau : surélévation des constructions par rapport au terrain naturel.

V. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La collecte et le traitement des déchets relève de la compétence du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (SMIPE) Val Touraine-Anjou. Ce Syndicat est rattaché au SIVERT de l'Est Anjou. Le SMIPE Val Touraine Anjou regroupe 22 communes sur les départements d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, soit 26.903 habitants qui produisent par an, 7.000 tonnes d'ordures ménagères en mélange. Celles-ci sont transformées en compost à l'usine de Benais.

La collecte est assurée en porte à porte, une fois par semaine. Concernant les emballages, le verre, le papier et les cartons, leur collecte est assurée par dépôts des particuliers en Point d'Apport Volontaire. La déchèterie la plus proche est celle de Saint-Patrice.